

tenu compte de la mortalité naturelle des animaux. La mortalité des petits est déjà comprise dans le coefficient de reproduction. Quand on constate une mortalité d'animaux adultes après l'élaboration du plan, c'est-à-dire du 1^{er} avril jusqu'à la fermeture de la chasse, on doit réduire en conséquence le plan de chasse calculé. La mortalité survenue au cours de la période allant de la fermeture de la chasse jusqu'à l'élaboration du plan de chasse suivant réduit naturellement le nombre des animaux comptés au 31 mars, c'est-à-dire l'effectif de printemps.

12- TIR DE SELECTION (CHASSE SELECTIVE)

Dans les élevages de gibier, le tir de sélection permet de modifier l'effectif et la composition du cadre principal et d'éliminer de la population les individus faibles, malades et inopportuns du point de vue génétique. Il se substitue à la sélection naturelle opérée par les facteurs du milieu comme par exemple les conditions climatiques, la qualité et la quantité de nourriture, les maladies, les malformations, les prédateurs, etc. On constate que plus le milieu est artificialisé, moins les facteurs assurant la sélection naturelle deviennent efficaces.

La chasse sélective est une technique généralement reconnue pour l'amélioration de la qualité du gibier, à condition que ses règles principales soient respectées. Si on veut pratiquer un tir de sélection apportant des résultats, il faut le faire dans toute son étendue en respectant l'ensemble des mesures et les interactions. Il est nécessaire d'éliminer de l'élevage, de manière durable, systématique et à long terme, les individus des deux sexes et de toutes les classes d'âge qui sont faibles, médiocres, malades et de mauvaise qualité. Le non-respect de ces actions, c'est-à-dire la conservation, intentionnelle ou non, d'un individu inopportun dans l'élevage, diminue le résultat final de l'activité de l'éleveur. Si on ne respecte pas toutes les règles de la chasse de sélection, le bilan de l'activité de l'éleveur et la qualité du gibier baissent rapidement. Toute intervention ultérieure, même très intensive, ne redressera plus la situation et ne permettra plus d'atteindre les objectifs. La tâche de l'éleveur devient trop grande et il est parfois nécessaire de procéder à une intervention radicale, c'est-à-dire à la liquidation totale de l'effectif et à la mise en place d'une nouvelle population de gibier de qualité.

Le tir de sélection ne doit pas avoir pour seul but l'obtention de beaux trophées. Il est inopportun d'évaluer les mâles destinés à la chasse uniquement d'après leurs cornes. L'objectif de l'élevage ne peut être atteint qu'à la condition que l'on dispose de beaux animaux sains dans les deux sexes. Les petits qui complètent le cadre principal sont porteurs des qualités génétiques de leurs mère et père, et cela dans une proportion d'environ 50 %. Cependant, le rôle de la mère est plus important, car elle nourrit non

seulement le fœtus mais aussi le nouveau-né. Pour cette raison, l'état physique de la mère est plus important que celui du père. C'est la mère qui influence la qualité finale du petit par les soins qu'elle lui apporte durant sa croissance jusqu'à la fin de son développement et à la transmission des expériences. C'est pourquoi il est nécessaire de faire une sélection dans les mêmes proportions dans les deux sexes. Si le gestionnaire ne prend pas cette règle essentielle en considération, il réduit ses chances de réussite ; ceci peut souvent être une des raisons principales des échecs des éleveurs.

De même que dans la nature les facteurs de sélection naturelle influencent surtout la population la plus jeune, il faut concentrer l'activité de la chasse de sélection sur les classes d'âge les plus jeunes. Il s'agit des classes d'âge des petits ainsi que des animaux des deux sexes âgés d'un an de plus. L'opinion qui propose d'attendre la maturité des animaux, parce qu'il est plus facile d'évaluer la qualité du gibier, ne doit pas être prise en considération. Il s'agit d'une approche irresponsable qui présente un grand risque car on augmente l'effectif des jeunes dans la population au détriment des animaux adultes et âgés. Mais il ne faut pas oublier que l'objectif de l'élevage est de disposer d'animaux adultes et vieux avec de beaux trophées, recherchés par les chasseurs. La présence de jeunes animaux de mauvaise qualité est le résultat d'une diminution du potentiel nutritif dans la zone, et sa persistance dans la population occasionne un déséquilibre du cadre principal, éloigne l'éleveur de ses objectifs et diminue la proportion dans la population des classes d'âge d'animaux adultes et de vieux. En éloignant la décision d'enlever un individu de mauvaise qualité, on perd l'avantage d'une meilleure estimation de la condition physique d'un individu jeune, car cette estimation se fait plus facilement en observant les jeunes animaux. Il est parfois assez difficile, dans une population importante, de identifier les individus âgés de 3, 4 ou 5 ans. Cependant, on peut assez facilement distinguer les petits des individus âgés d'un an et les différences d'état physique entre les animaux d'une même classe d'âge, plus faciles à remarquer. Toute présence en élevage au cours de la période de reproduction d'un individu de mauvaise qualité est fortement dommageable. Si nous ne réalisons pas assez tôt un tir sélectif des animaux de mauvaise qualité, nous risquons d'introduire un caractère génétique indésirable dans l'élevage, et en peu de temps ce caractère peut affecter toute la population.

Cette intervention est suffisante pour enlever de l'accroissement annuel les individus inopportuns et de mauvaise qualité. Il faut effectuer cette intervention en nombre prévu, sinon nous perdons la possibilité d'équilibrer chacune des classes d'âge et atteindre ainsi la composition optimale de la population. Bien évidemment, cette sélection doit toucher les petits des deux sexes de manière à ce qu'on ne laisse seulement dans l'élevage qu'une moitié de petits pour chaque sexe. Le critère de base pour la sélection est la longueur et la forme des cornes chez les mâles, et chez les femelles l'état physique et, bien entendu, la qualité de leurs petits. En ce qui concerne

les petits, il ne faut pas hésiter à enlever de l'élevage ceux qui naissent tardivement. La naissance tardive est considérée comme une anomalie, d'autant plus que ces petits ne sont pas capables de rattraper leur retard sur les autres animaux de même classe d'âge.

La chasse sélective doit continuer en deuxième année de vie du gibier. Une chasse soutenue dans cette classe d'âge permet de corriger toute erreur et oubli occasionnés au cours de la chasse de sélection des petits. Comme pour la classe précédente, la chasse doit prélever aussi bien les mâles que les femelles. Le nombre élevé d'animaux destinés à la chasse vient de la nécessité d'effectuer une grande partie de la sélection dans la classe d'âge des jeunes. Les critères de base de la sélection sont de nouveau les belles cornes chez les mâles et l'état physique chez les femelles et, éventuellement, la qualité des petits et la taille de leurs cornes. On évalue l'état de santé et les critères morphologiques chez les deux sexes. On effectue une sélection négative, c'est-à-dire que l'on enlève les individus les moins bons de l'élevage.

Le tir de sélection est terminé pour les deux sexes vers la troisième année de vie des animaux. La chasse sélective est ensuite limitée, elle doit assurer la possibilité de rattraper les erreurs et les mauvaises décisions faites pendant le tir de sélection des jeunes les années précédentes. Les critères de base sont toujours la taille des cornes chez les mâles et, chez les femelles, l'état physique et, bien entendu, la qualité de leurs petits, puis, à titre indicatif, la taille des cornes. Pour les deux sexes, on estime l'état de santé et la morphologie qui doivent correspondre au standard de l'espèce.

Une fois ces interventions intensives terminées, nous supposons avoir enlevé tous les animaux indésirables de l'élevage. Si l'éleveur n'a pas réussi à remplir cette condition de base, il n'atteindra jamais les objectifs fixés pour l'élevage. Il est indispensable, dès le début, d'exploiter toutes les possibilités et les avantages de la chasse sélective pour assurer par son intermédiaire un élevage de gibier de qualité.

Les animaux âgés de 4, 5 et 6 ans doivent être laissés sans d'autres interventions importantes de sélection, de manière à ce qu'ils puissent exploiter au maximum le potentiel nutritionnel de la zone ainsi que leurs dispositions génétiques pour la croissance des cornes et élever des petits de qualité. Cependant, il est nécessaire d'évaluer en permanence l'état de santé et l'état physique des animaux de ces classes d'âge et envisager une sélection éventuelle au cas où, au cours de la sélection en 1^{re} classe d'âge, on aurait oublié un animal à chasser ou si au cours de l'année un individu était tombé malade. Il est également possible de chasser les femelles dans le cas où elles donneraient systématiquement naissance à des petits de mauvaise qualité.

Dès la septième année de vie des mâles, on peut commencer à les chasser pour leur trophée. Cependant, cette chasse devrait culminer, étant donné le sommet de la vie active des mâles, dans leur 9^e année de vie. L'accroissement de la valeur des trophées

n'est plus très important chez les vieux mâles. Par contre, il y a le risque qu'un accident puisse se produire chez les mâles qui ont de belles cornes (casse ou abrasion des pointes des cornes) et que le trophée perde ainsi de sa valeur. Pour cette raison, il faut évaluer le risque et décider s'il faut laisser le beau mâle en élevage ou s'il vaut mieux le chasser pour la forme de son trophée. En général, on peut dire que le mâle reste en élevage s'il est doté d'un trophée unique, extraordinaire ou comportant un caractère extrêmement développé que l'on désire maintenir et garder dans la population. La question qui se pose est de savoir si ce vieux mâle est capable de s'imposer dans la reproduction. Etant donné que le nombre de mâles puissants en élevage est réduit, il est nécessaire de ne prendre la décision qu'après l'évaluation individuelle de chaque animal. Mais dans le cas où l'on préfère surtout assurer le tir d'un beau trophée, il faut opter pour la chasse.

Quant aux femelles, on commence à remplacer une génération dès leur 8^e année de vie. On chasse la moitié des femelles âgées de huit ans. En neuvième année de vie, le remplacement prend fin, et il est inutile d'élever des femelles trop vieilles. Elles peuvent être sans aucun problème remplacées par des femelles plus jeunes en diminuant ainsi le risque de l'influence négative de l'âge.

13- BIOMETRIE

La connaissance des proportions corporelles est importante pour estimer et comparer les individus de la population d'une espèce animale donnée et pour comparer la morphologie de populations géographiquement éloignées, ou encore pour la détermination des sous-espèces existantes. Excepté le trophée représentant le caractère morphologique principal et durable de l'espèce, les autres caractères physiques tels que la longueur du corps, des pattes ou d'autres parties corporelles (oreilles, queue) caractérisent l'espèce donnée.

Généralement, on peut dire que la taille du corps est un caractère biologique aux possibilités d'adaptation importantes et que son changement est lié directement à la capacité des individus et des populations à affronter les changements des conditions environnementales.

Les trophées sont considérés comme le meilleur caractère disponible à long terme, car ils ont été conservés par les chasseurs dans les collections des musées ou dans les châteaux depuis plusieurs siècles. Les collections sont considérées comme un matériel de comparaison précieux. Les dimensions d'autres caractères corporels sont moins évidentes à retrouver dans le passé. Ces données ne peuvent être obtenues que sur des animaux capturés ou tout de suite après la chasse.